

## OFFRE OUVERTE AU PUBLIC D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 8 MILLIONS D'EUROS

### Document d'information synthétique

#### PRESENTATION DE L'EMETTEUR EN DATE DU 10 AOUT 2021



# Greenbull

GREENBULL GROUP SAS

Société par actions simplifiée au Capital Social de 1 150 816,70 Euros

1<sup>ère</sup> Avenue 5600 mètres, Le Broc Center 06510 CARROS

834 111 122 - RCS Grasse

« Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. »

#### **I – Activité de l'émetteur et du projet**

Greenbull Group SAS est un groupe international de plusieurs sociétés implantées en France, en Suisse ainsi qu'aux Emirats Arabes Unis.

Au travers de ses marques, Greenbull Group innove au quotidien pour révolutionner les finances des particuliers.

Les marques phares de Greenbull Group SAS sont notamment les suivantes :

- Santors est un courtier digitale en assurance santé sénior, dont l'enjeu est d'accompagner les plus de 55 ans dans leur choix d'assurance et la défense de leurs intérêts.  
L'ambition de Santors est de devenir le partenaire santé privilégié des séniors.
- Greenbull Campus France est l'univers de formation digitale centré autour des projets de vie des apprenants. Greenbull Campus France propose des programmes de formation d'excellence, un accompagnement à vie et une expérience pédagogique au service des ambitions de nos clients.  
L'ambition de Greenbull Campus France est de devenir le E-Campus de référence des entrepreneurs et des professionnels de immobiliers.
- Greenbull Partners est le pôle d'affiliation de Greenbull Group qui offre l'opportunité à nos différentes communautés de clients de devenir ambassadeurs de nos marques et d'en être récompensés.  
L'ambition de Greenbull Partners est de proposer une opportunité financière mondiale pour booster les revenus actifs.
- Greenbull TV est la webTV pour accélérer ses projets. Elle regroupe des chaînes YouTube thématiques et éducatives portées par des vulgarisateurs charismatiques, avec comme toile de fond, une nouvelle approche de l'apprentissage.  
L'ambition de Greenbull TV est de devenir le média de référence sur les thématiques entrepreneuriat, investissement, mindset et finances personnelles.
- Greenbull Invest, un copyfund multi-industries idéal pour investir son épargne mensuellement.  
L'ambition de Greenbull Invest est de devenir le placement favori des épargnants avertis.

- ARYA est l'application sociale pour vous permettre d'investir intelligemment. C'est aussi un écosystème complet dédié à l'accompagnement et l'éducation des investisseurs.  
L'ambition de Arya est de devenir le réseau social de référence sur les marchés financiers.
- Myclubdeal.com est un club privé d'investisseurs qui propose des deals uniques à haut rendement et clés en main.  
L'ambition de myclubdeal.com est de devenir la référence mondiale des clubdeals.

L'émetteur indique également qu'il a déjà réalisé d'autres levées de fonds :

- ⇒ Le 30 septembre et 2 novembre 2020
- ⇒ Le 28 juin 2019
- ⇒ Le 30 novembre 2018

Vous êtes invité à cliquer sur le lien hypertexte <sup>1</sup> [Data Room](#) pour accéder aux documents suivants :

- ⇒ aux comptes existants ;
- ⇒ à des éléments prévisionnels sur l'activité ;
- ⇒ à l'organigramme du groupe auquel appartient l'émetteur et la place qu'il y occupe ;
- ⇒ au curriculum vitae des représentants légaux de la société ;
- ⇒ à l'organigramme des principaux membres de l'équipe de direction.

## **II – Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet**

### **Risque lié à la situation personnelle du souscripteur**

Préalablement à toute souscription, l'investisseur doit s'assurer que ce produit est adapté à sa situation patrimoniale et fiscale

### **Risque lié à la situation financière de la société**

Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois.

### **Risque réglementaire**

L'activité est étroitement dépendante des décisions prises par les pouvoirs publics en matière notamment d'assurance et de formation continue. Tout changement pourrait avoir un impact sur le fonctionnement et le business model des entités. En cas de perte des agréments ORIAS et/ou de la certification Qualiopi, la société se retrouverait dans l'incapacité temporaire de poursuivre une partie de ses activités.

### **Risque d'absence de valorisation**

La société ne fournit pas de valorisation du titre dans le cadre d'une cession à un tiers.

### **Risques financiers / Risques de liquidité**

Les titres financiers n'étant pas destinés à être cotés et aucune introduction sur un marché n'étant prévue d'être organisée à l'initiative de la société, il existe un risque de non liquidité temporaire des titres financiers souscrits.

### **Risque de perte totale ou partielle des sommes investies**

En cas de défaillance de la société, l'investisseur risque de perdre la totalité ou une partie de son investissement.

### **Risque lié au Covid-19**

Il existe un risque lié au Covid 19 et l'impact sur l'organisation du travail en interne.

### **Risque lié à la mise en cause de l'image et à la réputation**

Le nom Greenbull et sa réputation sont des atouts importants qui procurent un capital de confiance auprès des différents stakeholders. Toute survenance d'incidents, tels que les comportements illégaux ou les actes de corruption, les abus de confiance ou d'intégrité, l'implication dans un projet controversé ou une crise sur les réseaux sociaux peuvent ainsi ternir le nom et la réputation du groupe dans sa globalité.

**Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.**

<sup>1</sup> Le lien hypertexte renvoie vers une page spécifique du site internet dédiée au téléchargement des documents présentés dans le tableau.

### **III – Capital social**

Le capital social de la société est intégralement libéré. A l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social.

Il n'existe pas de délégation de compétence permettant d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l'assemblée générale des associés.

Vous êtes invité à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au [tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la société.](#)

Les seuls titres émis par l'émetteur sont des actions ordinaires. Ainsi, chaque action donne droit à ce titre, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives des associés. En outre, tout associé a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions ou valeurs mobilières émises donnant accès au capital social de l'émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur :

> [articles 11, 12 et 14 des statuts de Greenbull Group SAS.](#)

### **IV – Titres offerts à la souscription**

#### **IV.1 – Droits attachés aux titres offerts à la souscription**

Les titres offerts à la souscription sont des actions ordinaires identiques donc à celles déjà émises par l'émetteur. Ainsi, chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives des associés. En outre, tout associé a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts :

> [articles 11, 12 et 14 des statuts de Greenbull Group SAS](#)

Les dirigeants de l'émetteur sont d'ores et déjà actionnaires (cf. [tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la société](#)) et ne prévoient pas à ce stade de participer à l'offre proposée.

#### **IV.2 – Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription**

Tout transfert d'actions de l'émetteur est soumis à l'agrément préalable du Conseil d'administration de l'émetteur ;

Dans le cas où un ou plusieurs associés représentant au moins 50,01% du capital social et des droits de vote de l'émetteur (les « **Cédants Majoritaires** ») recevraient, de façon spontanée ou dans le cadre d'un processus de vente initié par eux, une offre d'acquisition portant sur 100% du capital et des droits de vote de la société qu'ils souhaiteraient accepter, les Cédants Majoritaires pourront exercer à l'encontre des autres associés un droit de cession obligatoire, auquel cas ces derniers devront transférer au cessionnaire choisi la totalité des actions qu'ils détiennent dans la société, concomitamment au transfert par les Cédants Majoritaires de leurs actions audit cessionnaire, aux mêmes conditions (notamment de prix, de paiement des frais et le cas échéant, de garanties) que celles négociées par ces les Cédants Majoritaires.

Aucun droit de sortie conjointe n'est prévu en faveur de l'un quelconque des actionnaires de l'émetteur.

L'investisseur est invité à cliquer sur ce [lien hypertexte pour accéder à des exemples<sup>2</sup> d'application de ces clauses de liquidité](#) et à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder aux stipulations exhaustives encadrant la liquidité des titres financiers offerts :

- > [article 13 des statuts de Greenbull Group SAS](#)

#### **IV.3 – Risques attachés aux titres offerts à la souscription**

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi ;
- risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible ;
- risque lié à la cession de contrôle : les investisseurs ne bénéficient pas d'une clause leur permettant de céder leurs titres dans des conditions financières équivalentes à celles de l'actionnaire qui céderait le contrôle de la société ;
- le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.
- risque d'acquiescer les titres à un prix qui pourrait s'avérer trop élevé, notamment en raison de l'absence de leur valorisation par une « expertise indépendante ».

#### **IV.4 – Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre**

L'investisseur est invité à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au tableau récapitulatif de la répartition du capital et des droits de vote avant et après la réalisation de l'offre (en prenant pour hypothèse que l'intégralité des titres offerts sera souscrite) :

- > [tableau décrivant la répartition du capital et des droits de vote avant et après réalisation de l'offre](#)

### **V – Relations avec le teneur de registre de la société**

La société Greenbull Group SAS, 1ère Avenue 5600 mètres, Le Broc Center 06510 CARROS (834 111 122 - RCS Grasse) est le teneur de ses registres.

Une copie des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l'émetteur, matérialisant la propriété de leur investissement, sera délivrée sur demande écrite à Madame Soumia Boudemagh, Directrice Opérations, par courrier postal à l'adresse de la société indiquée ci-dessus ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [sboudemagh@greenbull.group](mailto:sboudemagh@greenbull.group).

### **VI – Modalités de souscription**

Tout investisseur intéressé par l'offre est invité à prendre contact avec la société par l'intermédiaire de Madame Soumia Boudemagh, Directrice Opérations ([sboudemagh@greenbull.group](mailto:sboudemagh@greenbull.group)) afin qu'elle lui communique le bulletin de souscription dûment complété et finalisé pour signature par l'investisseur ainsi que les références du compte bancaire « augmentation de capital » spécifiquement ouvert au nom de Greenbull Group SAS pour toute souscription en numéraire.

L'émetteur propose la souscription à un nombre maximum de 135.384 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,85 euros chacune, qui seront émises au prix de souscription de 59,09 € euros chacune, prime d'émission incluse, soit avec une prime d'émission de 58,24 euros par action, représentant ainsi une souscription d'un montant total de 7.999.840,56 euros (prime d'émission incluse), à libérer intégralement lors de la souscription

<sup>2</sup> Ces exemples explicitent les conditions d'application des stipulations statutaires ou contractuelles relatives à la liquidité des titres offerts. Ils décrivent au moins les deux hypothèses suivantes pour l'investisseur qui lui permettent de comprendre les modalités de calcul de la quote-part (du produit de cession de la société/du projet, du produit de liquidation ou des dividendes) qu'il pourrait être amené à percevoir et celle revenant, éventuellement, aux porteurs d'autres catégories de titres financiers dans l'hypothèse où surviendrait un événement déclenchant la mise en œuvre d'une de ces clauses de liquidité :

- un scénario où la valeur de la société est divisée par quatre depuis la date d'investissement ; et
- un scénario où la valeur de la société augmente de 50 % depuis la date d'investissement

en numéraire (i) par versement d'espèces et/ou (ii) par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenue envers la Société.

Si elle remplissent toutes les conditions, les souscriptions seront validées par ordre chronologique. Dès lors, une fois le montant maximum de l'offre atteint, toute souscription au-delà de ce montant sera considérée comme une sursouscription et ne pourra être satisfaite, auquel cas l'émetteur notifiera l'investisseur de cette situation par courrier postal ou électronique dans les meilleurs délais.

Sauf non réalisation de l'offre ou sursouscription, les souscriptions sont non révocables.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder<sup>3</sup> à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre :

- > [bulletin de souscription](#).

Calendrier indicatif de l'offre :

- > formalisation d'un engagement d'investir : à compter du 10 août 2021 et jusqu'au 30 septembre 2021
- > date d'ouverture de l'offre : 5 novembre 2021
- > date de clôture de l'offre : 15 novembre 2021
- > date d'émission des titres offerts : comprise entre le 5 novembre et le 15 novembre 2021.

En cas de non réalisation de l'offre ou de sursouscription et dans l'hypothèse où le montant de la souscription aura été préalablement versé sur le compte « augmentation de capital » spécifiquement ouvert au nom de Greenbull Group SAS pour cette offre de titres, la restitution dudit montant nécessitera une demande écrite de l'investisseur concerné à Madame Soumia Boudemagh, Directrice Opérations, par courrier postal à l'adresse de la société indiquée ci-dessus ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [sboudemagh@greenbull.group](mailto:sboudemagh@greenbull.group) et dépendra des conditions et modalités imposées par l'établissement bancaire concerné.

---

<sup>3</sup> L'accès à la documentation juridique permettant de souscrire à l'offre ne peut pas avoir lieu tant que l'internaute n'a pas (i) téléchargé le document d'information conforme à la présente annexe à l'Instruction AMF DOC-2018-07 et (ii) n'a pas confirmé à l'émetteur qu'il a pris connaissance des informations contenues dans ce document.